

**LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS
DU FCP IDAM SMALL EURO
PART A - FR0013300654 / PART C - FR0013300662
PART I - FR0013300670 / PART R - FR0014012R04**

Paris, le 1^{er} avril 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) IDAM Small Euro géré par la société de gestion Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de modifications à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion, les modifications suivantes vont être effectuées à compter du 7 avril 2026 :

- Suppression de l'entité IDMidCaps en tant que conseiller de votre FCP. Les informations et analyses éventuellement fournies par cette entité seront désormais utilisées par la Société de Gestion à titre de simples sources d'information, sans constituer une activité de conseil en investissement ;
- Création de deux nouvelles catégories de parts en vue de l'absorption d'un OPC (sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers) ;
- Possibilité pour le FCP d'être exposé aux actions de pays émergents de la Zone Euro dans la limite de 20% de l'actif net ;
- Introduction d'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative, dit « swing pricing », en tant qu'outil de gestion de la liquidité (LMT), dans le cadre des évolutions réglementaires issues de la directive (UE) 2024/927 dite (« AIFM 2 »).

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **7 avril 2026**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : **Oui**
- Augmentation du profil de risque : **Oui**
- Augmentation potentielle des frais : **Non**
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : **Significative¹**.



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre FCP et votre futur FCP.

	Avant	Après	
Acteurs			
Conseiller	FRANCE ACTIONNAIRE Nom commercial : IDMidCaps SASU 83, boulevard Malesherbes – 75008 PARIS Conseiller en Investissement financier enregistré auprès de l'ANACOFI CIF (Association nationale des conseils financiers – CIF) depuis le 20 mai 2011, sous le numéro E002570.	Néant	
Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	- Pays émergents : néant	- Pays émergents : [0% ; 20%] Uniquement pays émergents de la Zone Euro	+
Modalités de souscription et de rachat			
Swing Pricing	Néant	<p><u>Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement</u></p> <p>Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative (« VL ») en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de Gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du fonds.</p> <p>Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.</p> <p>Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.</p> <p>La politique de détermination des mécanismes du swing pricing est disponible sur simple demande auprès de la</p>	

		Société de Gestion. L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la pricing policy d'AURIS GESTION. Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre. La Société de Gestion a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme de swing pricing.
--	--	--

Caractéristiques des parts						
Classes de parts	Parts	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de la première souscription
	CT	FR0014017A76	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part
	IT	FR0014017A84	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels	500.000 euros
		Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Parts R - Taux Barème	
1	Frais de gestion financière		Actif net	Parts CT ; 1,10% TTC par an maximum Parts IT : 0,80% TTC par an maximum		
2	Frais de fonctionnement et autres services		Actif net	0.40% TTC par an maximum		
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	Non significatif		
4	Frais de gestion variables (commission de surperformance)		Actif net	15% de la performance au-delà de l'indicateur de référence 20% MSCI Micro Cap (M7EMRC Index) + 80% MSCI Small Cap (M7EMSC Index) ¹		

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'informations clé relatifs au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
 Directeur Général
 Directeur de l'Asset Management

